

2.3.2. *Réception à la pharmacie :*

Les produits reçus sont placés en quarantaine dans un local particulier, en attendant de réaliser le contrôle qualitatif et quantitatif des marchandises. Les locaux doivent permettre l'isolement des marchandises durant toute la durée des contrôles (en particulier pour les matières premières, les produits stériles, etc.).

Les marchandises stériles seront contrôlées sur le plan bactériologique avec au moins un contrôle par unité de transport, pour vérifier que rien n'a été modifié quant à la qualité du produit, entre le laboratoire fabricant et la pharmacie hospitalière.

Chaque lot est répertorié dès l'arrivée sur un fichier permettant le suivi des dates de péremption.